

Adresse de la société populaire de Sumène (Gard), lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sumène (Gard), lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 188-189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18138_t1_0188_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

7

Le conseil général de la commune de Brion-du-Gard [ci-devant Saint-Jean-du-Gard], **district d'Alais** [Alès], **département du Gard, félicite la Convention sur son Adresse aux Français, et annonce que les citoyens de la commune viennent d'offrir à la patrie 40 draps, 18 chemises et d'autres objets.**

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

[*Extrait du registre du conseil général de la commune de Brion-du-Gard adressé à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (20)

Ce jourd'hui premier brumaire l'an 3^{ème} de la République française une et indivisible démocratique, le conseil général, assemblé, présens les citoyens, Antoine Larivière, maire, Vidal, Barnier, Guibal, Cosumas, Bardet, J. Dumas, officiers municipaux, Bonnal, Roux, P. Tessier, Prat, Lafont, Fraissinet, Bardet, notables.

Le citoyen maire a dit :

La Convention nationale déploie de jour en jour plus d'énergie et de vigueur ! Elle se montre sublime dans l'adresse qu'elle vient de faire au peuple français ; les sentimens les plus beaux, les principes les plus purs y sont manifestés ; aussi toutes les sections, toutes les autorités constituées de Paris ont été la féliciter ; soyons des premiers à lui témoigner combien sa sagesse et sa justice doivent exciter la reconnaissance de tous les cœurs vertueux et sensibles, combien elle se montre grande en déjouant toutes les trames des intriguans, de ces hommes qui ne respirent que le sang et le meurtre. Je vous propose en conséquence d'envoyer à la Convention une adresse pour lui exprimer notre satisfaction. Je vais vous faire part de celle que j'ai rédigée ; si elle remplit vos vœux, je croirois convenable de la faire partir au plutôt.

Le conseil général après avoir entendu la lecture de cette adresse, l'approuve en tout son entier, comme manifestant les principes qu'il professe et arrête, Vidal pour l'agent national, ce dernier absent pour cause de maladie, qu'elle sera envoyée par le premier courrier à la Convention nationale, et qu'elle sera insérée dans les registres.

En voici la teneur :

Représentans

Les sentimens de la reconnaissance et de l'admiration la plus vive animent dans ce moment les cœurs de tous les français. Notre patrie gémissoit sous la tyrannie la plus cruelle ; elle étoit par-tout couverte d'un crêpe

funèbre, et par-tout les ames vertueuses étoient comprimées. Sensibles à la voix de cette mere éplorée, vous avez senti que ce n'étoit qu'un tyran qui sous le voile du patriotisme, vouloit opprimer le peuple, et causoit lui seul tous nos malheurs ; vous avez à travers le masque qui le couvroit, reconnu l'imposture, vous vous êtes levés, vous l'avez écrasé et la patrie a été sauvée ; ainsi périront tous ces infâmes adhérens, tous ceux qui ne veulent vivre que dans le désordre et la confusion. Votre adresse au peuple français doit pour toujours rallier aux bons principes les hommes qui s'en étoient égarés, les partisans du crime, les êtres immoraux, les perturbateurs y sont pros-crits. La justice et la probité ne seront donc plus un vain nom, elles règneront à jamais dans toute la République, la terreur ne poursuivra plus que le vice et le calme sera le partage de l'homme de bien. Recevez Législateurs, le juste tribut d'éloges que vous doivent tous les français, en voyant leurs ennemis confondus, leur patrie respectable au-dehors, tranquille et florissante au dedans. Les sentimens que nous avons éprouvés en lisant votre sublime adresse, nous ont inspiré le désir de nous joindre à toutes les sections, à toutes les autorités constituées de Paris, pour vous féliciter... Oui, représentans, notre bonheur est votre ouvrage, rendez le constant ; et lorsque vous retournerés dans vos foyers, vous y recevrez les bénédictions de tout un peuple que vous aurés su rendre libre, heureux et triomphans. Notre commune toujours animée du feu sacré du patriotisme, vient d'offrir en pur don à la patrie quarante draps, et dix-huit chemises et autres objets. Nos braves frères d'armes qui remportent tous les jours des victoires si fameuses sur les esclaves qui nous font la guerre, méritent bien que l'on recon-naisse les services signalés qu'ils rendent à la patrie, et que les vrais patriotes contribuent, autant qu'il est en leur pouvoir, à leur salut, et à l'affermissement de la République.

Vive la Convention !

Certifié conforme à l'original.

LARIVIERE, maire, VIDAL, pour l'agent national.

8

La société populaire de Sumène, département du Gard, exprime à la Convention son indignation sur l'assassinat du représentant du peuple Tallien ; elle l'invite à rechercher les coupables et à les punir. « Pères de la patrie, continue cette société, achevez vos glorieux travaux ; faites promptement justice des dilapidateurs de la fortune publique ; comptez sur les amis de la patrie ; ils ne cesseront de vous faire un rempart de leurs corps ; ils ne reconnoissent que la Convention nationale. »

(19) P.-V., XLIX, 145. *Bull.*, 25 brum., mention du don.

(20) C 324, pl. 1397, p. 12.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*La société populaire de Sumène à la Convention nationale, s. d.*] (22)

Liberté, Égalité

Législateurs,

La représentation nationale a été attaquée dans un de ses membres! une main paricide a dirigée le plomb fatal sur la personne de Talien mendataire fidele et vertueux; C'est sans doute cette faction qui ne plus faire couler le sang juridiquement, mais qui arme les assassins! Recherché les auteurs, punissé les coupables, que le glaive de la loi se promène sur toutes les têtes des conspirateurs.

Représentans! le peuple français ne veut plus de dominateurs! cinq ans de travaux, de sacrifices et de danger, ne seront pas perdus pour la liberté; vous n'avez pas vouluts abattre les tirans et les triumvirs mais la tyrannie toute entiere. Le modérantisme cherchoit-il a se faire entendre; le royaliste s'agiteroit-il dans les convulsions de l'agonie, l'aristocratie, voudroit-elle lever une tête audacieuse : terrassés ces vils intrigans, qui provoquent le déchirement de la République, il faut qu'ils périssent, ou que la liberté s'engloutisse avec les Français! que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu dans toute son intégrité, que sa marche comprime les ennemis du dedans, en rendant leurs efforts impuissans, tandis que nos armées triomphantes sur tous les points exterminent ceux du dehors.

Pères de la Patrie! continuez vos glorieux travaux, nous vous avons invités de rester ferme a votre poste; nous vous renouvelons cette invitation; maintenez votre énergie, que les intrigans et les dilapidateurs de la fortune publique, soient poursuivis, que justice en soit promptement faite; contés sur les vrais amis de la patrie, ils ne cesserons de vous faire un rempart de leur corps, nos principes sont prononcés depuis longtems; nous ne connoissons d'autres point de ralliement que la Convention nationale; Restés unis, de cette union résultera celle de la République, le triomphe de la liberté et le bonheur du peuple que vous représentés!

Périssent les traitres et les fripons! protection de l'erreur et au patriotisme.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Les membres de la société populaire de Sumène.

AIGOIN, *président*, SALLER, DROUAT,
ROUVEIROLLE, *secrétaires*.

(21) P.-V., XLIX, 145-146. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).
(22) C 326, pl. 1417, p. 11.

9

Les administrateurs du district de Clamecy^a et la société populaire d'Asnan^b, même district, [Nièvre], invitent la Convention à perfectionner la constitution, et à ne pas quitter son poste que lorsqu'elle aura affermi la République sur des bases inébranlables; ils la félicitent d'avoir déjoué les intrigues des continuateurs du tyran Robespierre, et d'avoir improuvé les adresses insidieuses de ses complices.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

a

[*Les administrateurs du district de Clamecy à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (24)

Citoyens Représentans,

La terreur a disparu, l'homme probe respire, l'intrigue et le prétendu patriotisme exclusif ne feront plus trembler le citoyen ami des lois et de l'humanité. Nous avons lu avec enthousiasme et délices l'adresse que vous avez faite au grand peuple que vous représentez. Les principes qu'elle contient sont dignes de lui et de ses Législateurs. Maintenez les toujours, citoyens représentans, continuez à déjouer l'intrigue; protégez l'innocence, éclairez l'erreur, punissez le crime. Le peuple est inviolablement attaché à ses Représentans, nous faisons le serment de les soutenir partout où ils seront pour propager les droits de l'homme. Si quelqu'autorité veut se placer entre le peuple et la Convention, c'est une autorité tyrannique, c'est une autorité qui veut usurper les droits du peuple. La représentation du peuple est le peuple lui-même; quiconque ose s'élever contre la Convention, s'élève contre le peuple, et celui-là est un despote qu'il faut anéantir. Continuez vos grands travaux, restez à votre poste jusqu'à l'affermissement de la constitution républicaine. Vous aurez rempli votre tâche, et vous mettez dans la bouche de la postérité le cri de ralliement et de reconnaissance de tous les patriotes. Vive la République, Vive la Convention nationale.

CHARBONNEAU, *président*,
PAGE, *secrétaire et 6 autres signatures*.

b

[*La société populaire de la commune d'Asnan à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (25)

(23) P.-V., XLIX, 146. *Bull.*, 24 brum.
(24) C 324, pl. 1397, p. 6. *Bull.*, 24 brum.
(25) C 326, pl. 1417, p. 6. *Bull.*, 25 brum.